RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217806405-20250826-2173211-AR
Reçu en préfecture le 26/08/2025
Publié le : 26/08/2025

ARRÊTÉ N° ARR_2025_492

Objet : Arrêté d'alignement

Le Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.421-1 et suivants,

VU le Code de la Voirie routière, et notamment ses articles L.112-1 à L112-8 et L.141-3,

VU la demande en date du 6 août 2025 par laquelle la société Qualigeo Expert, domiciliée 8 avenue de la Pépinière 78220 Viroflay, sollicite l'alignement au droit de la parcelle cadastrée AN1048 à Vélizy-Villacoublay, suivant le plan de délimitation de la propriété établi 15 mai 2025,

VU le plan d'alignement de la rue Jules Ferry approuvé le 19 mai 1932,

VU l'état des lieux et le plan de délimitation annexés à la demande d'alignement,

ARRÊTE

Article 1 : L'alignement de la rue Jules Ferry au droit de la parcelle susvisée est défini par la ligne discontinue rouge joignant le point n°219 au point n°768, matérialisant la limite fixée par le plan établi par la société Qualigeo Expert, géomètre-expert, annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté est délivré sous réserve du droit des tiers.

Article 3 : Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants. Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Pour toute correspondance :
M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex
Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr
www.velizy-villacoublay.fr

Article 5 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 25 août 2025

Pascal Thévenot
Maire